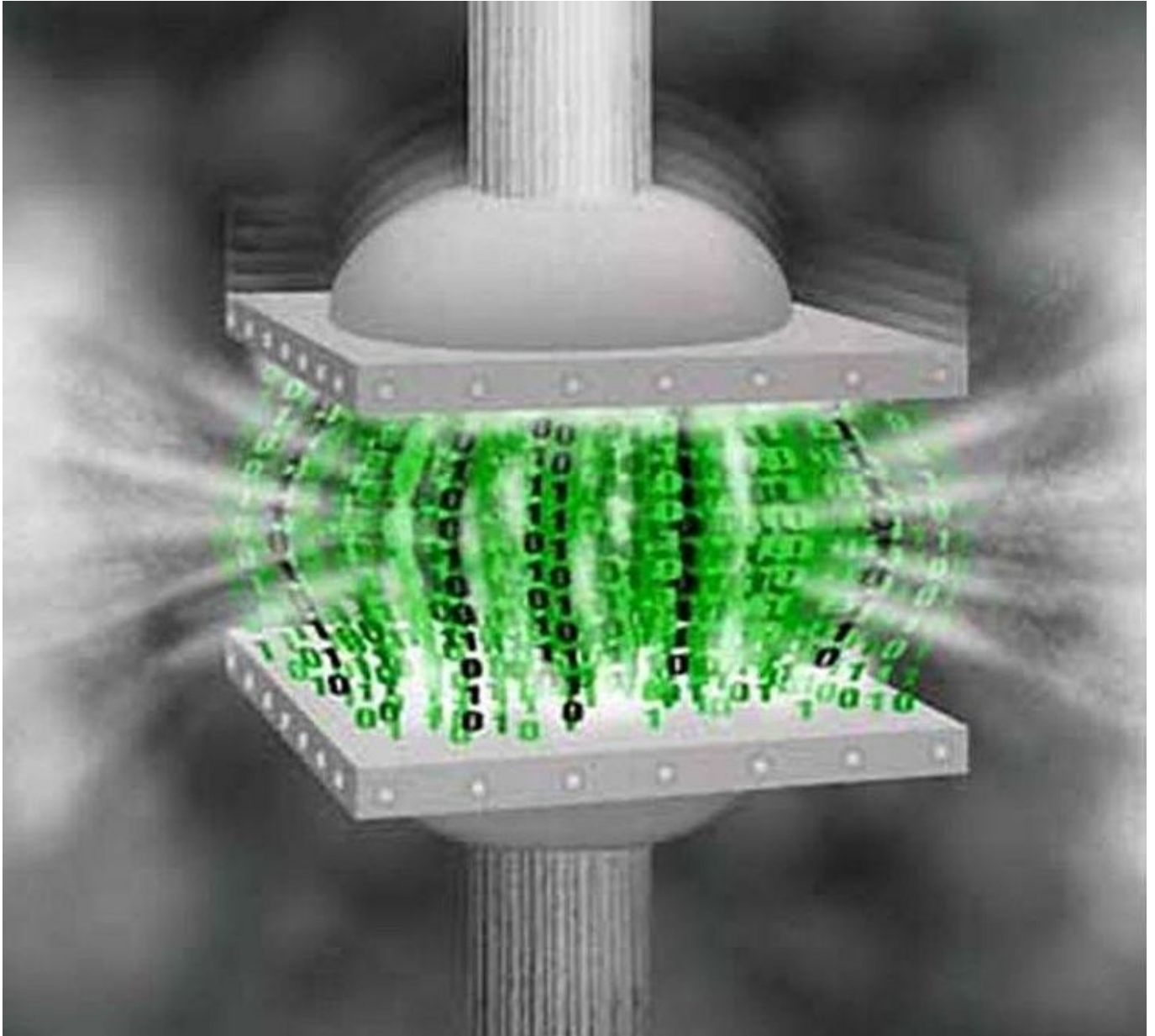


La Percée par Compression et Le CODEX GALACTIQUE



C.O.B.R.A est un nom de code pour compression breakthrough.(percée par compression)

La surface de la planète Terre est comprimée dans un sandwich.

Les forces de la Lumière de la Fédération Galactique avancent vers le bas à partir du ciel vers la surface de la planète. Les forces de la Lumière du Mouvement de la Résistance montent vers la surface de la planète (de leurs bases souterraines).

La surface est donc sujette à la pression de la Lumière et les membres de la cabale n'ont plus d'endroits où se cacher. Ils ne peuvent pas s'échapper par les trous de vers, portes des étoiles ou chambres de téléportation dans l'espace.

Ils ne peuvent pas utiliser les véhicules spatiaux d'un programme spatial officiel ou secret. Ils ne peuvent pas creuser des trous et des bunkers profondément sous terre et s'y cacher. Ils ne peuvent même pas se cacher sur le plan astral inférieur non plus.

Le processus en cours de compression signifie que la lumière va exposer tout ce qui est caché, collectivement et individuellement. Lorsque la lumière d'en haut et la lumière d'en bas se rencontrent directement sur la surface de la planète, c'est le moment de la percée par compression. Cette circonstance est appelé l'événement.

L'événement inclut, mais n'est pas limité à des arrestations massives de la Cabale. Il s'agit plutôt d'un événement déclencheur multidimensionnel qui démarre le processus d'entrée dans l'âge d'or attendu depuis longtemps. Avec l'obscurité enlevée, l'humanité sera en mesure de co-crée son propre avenir. –

La planète Terre est la dernière planète dans cet univers sous occupation des Forces des Ténèbres, le dernier vestige des guerres galactiques qui ont fait rage à travers la galaxie pendant des millions d'années.

Tandis que la galaxie était libérée de l'emprise des Forces des ténèbres, les Forces de la Lumière se développèrent à partir d'une force militaire créée par le besoin impératif de défendre les libertés fondamentales des êtres sensibles vers une société galactique harmonieuse et cosmique.

Tandis que les êtres au sein de la Confédération Galactique évoluaient spirituellement et accomplissaient leur alignement et l'union avec les Maîtres Ascensionnés, ils découvrirent un

codex interne régulant toutes les interrelations entre les êtres de Lumière et leurs relations aux forces des ténèbres et des planètes occupées.

Ce codex est appelé le Codex Galactique et représente la base juridique pour toutes les actions de la Confédération dans cette galaxie et d'autres.

Ce Codex n'est pas un ensemble rigide de lois externes, mais un code de déontologie interne systématisé de toutes les âmes de Lumière qu'acceptent tous les êtres de Lumière avec leur libre-arbitre parce qu'il reflète leur vérité intérieure.

Nous allons maintenant faire connaître le Codex Galactique dans une forme compréhensible à l'ensemble des êtres éveillés de la société humaine.

Section I:

La loi de la grâce divine.

Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à l'expérience de vie positive. Pour expliquer la Section I, nous devons comprendre que la souffrance et la douleur n'ont aucune valeur dans une société galactique éclairée libérée de l'influence des forces obscures et d'autres aspects cosmiques d'anomalies. Conférer de la valeur à la douleur, à la souffrance et au sacrifice comme constitutif de l'expérience de croissance faisait partie de la programmation des Forces des Ténèbres dans le but d'asservir plus aisément la population des planètes occupées.

L'expérience de vie positive inconditionnelle de chaque être sensible dans un univers libéré est garantie à partir de la connexion intérieure de chaque être vivant avec la Source et est renforcée par la puissance de Maîtres Ascensionnés sur la matière, qui leur permet d'aider tous les êtres vivants dans leurs aspirations à rejoindre la Source et les équipes avec le nécessaire pour vivre. La vie n'a jamais signifié travail

difficile et de luttes pénibles, mais plutôt voyages de joies et de créativité. Différents articles de la section I réglementent toutes les vies dans un univers libéré et toutes les relations entre les êtres de Lumière, afin que les conflits n'aient jamais à se produire. Expliquons les articles :

Section I / 1:

Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à l'abondance physique et spirituelle. Cet article garantit une expérience de vie positive pour tous les êtres dans l'univers libéré. Les Maîtres Ascensionnés fournissent tout le nécessaire de vie et toute l'abondance physique et spirituelle ainsi que la beauté, en utilisant du pouvoir qu'ils possèdent sur la matière rédemptrice de l'univers libéré.

Section I / 2:

Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à l'Ascension. Cet article explique comment les Maîtres Ascensionnés utilisent leur compréhension élevée de la technologie spirituelle de l'Ascension et, en utilisant le feu électrique de la rédemption, assistent tous les êtres qui ont librement fait le choix de l'Ascension.

Section I / 3:

Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel de fusionner avec d'autres êtres en proportion avec son / sa position dans la famille d'âmes Mandala. Cet article est l'instrument de régulation concernant toutes les relations au sein d'une famille d'âmes. Il garantit la fusion des êtres de polarités opposées (âmes jumelles, âmes sœurs) et l'alignement de tous les autres êtres, indépendamment de leur état de développement et des conditions externes.

Section I / 4:

Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à toutes les informations. Cet article apporte la garantie que tous les êtres reçoivent tous les éléments d'information dont ils ont besoin pour comprendre leur rôle dans l'univers, une plus grande perspective de l'évolution et toutes les autres pièces dont ils ont besoin pour leurs décisions, leur développement et leur bien-être. Toutes ces informations sont fournies par les Maîtres Ascensionnés ou d'autres êtres qui supervisent les évolutions des différentes races et civilisations.

Section I / 5:

Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à la liberté. Cet article prévoit que chaque être a un potentiel illimité de croissance et d'expérience de vie. Puisque tous les êtres dans l'univers libéré créent seulement le positivisme [? NDE : en anglais « positivism »], leur liberté ne s'oppose jamais à la liberté des autres êtres.

Section II:

La loi de la séparation des parties en conflit.

Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel d'être séparé et protégé des actions négatives d'autres êtres vivants. Ce paragraphe régleme les conditions relatives aux sections de l'univers qui viennent juste d'être libérées de l'influence des Forces des ténèbres, mais qui n'ont pas encore été acceptées dans la Confédération. Il exige que les Forces de la Lumière séparent toujours les parties en conflit afin de les protéger des dommages produits mutuellement les uns aux autres. Ensuite, les Forces de la Lumière utilisent la médiation dans le conflit jusqu'à ce que celui-ci soit résolu. Cet article est souvent utilisé pour mettre fin aux guerres et autres conflits armés.

Section III:

La Loi de l'équilibre.

Chaque être sensible qui a choisi de vivre et d'agir contre les principes du Codex Galactique, et refuse ou n'est pas en mesure de les accepter maintenant et d'équilibrer les conséquences des actions passées, sera emporté au Soleil Central, restructuré dans son essence élémentaire de base et devra recommencer un tout nouveau cycle d'évolution. Cette section régleme les relations entre les Forces de la Lumière et les Forces des ténèbres. Lorsqu'ils ont été vaincus, les êtres qui appartiennent aux Forces des Ténèbres ont la possibilité d'accepter le Codex Galactique, de faire du mieux qu'ils peuvent pour corriger les erreurs qu'ils ont commises et de vivre positivement par la suite. Si ils acceptent, ils sont pardonnés et rejoignent la Confédération. Si ils en sont incapables ou refusent d'accepter, ils sont emportés au Soleil Central, leurs personnalités et l'essence de leurs âmes sont restructurées avec le feu électrique et leur étincelle divine commencera un nouveau cycle d'évolution.

Section IV:

La loi de l'intervention.

La Confédération Galactique a un droit inaliénable et inconditionnel à l'intervention dans toutes les situations où le Codex Galactique est violé, quelques soient les lois locales. Cette section décrit la politique des Forces de la Lumière sur les planètes occupées. La Confédération se réserve le droit d'intervenir dans tous les domaines, les civilisations, les planètes et systèmes solaires où le Codex Galactique aura été violé.

La Confédération a le droit de le faire, indépendamment de la position des civilisations locales sur cette intervention. Elle a toujours le droit d'utiliser tous les moyens pacifiques d'éducation et de réglementation. Si la masse critique des principes du Codex Galactique est violée, la Confédération a

le droit d'utiliser la force militaire.

Les cas particuliers sont des planètes sous occupation directe des Forces des ténèbres. Les Forces des ténèbres prennent généralement la population locale en otage pour entraver le progrès des Forces de la Lumière. Sur Terre, elles ont menacé de faire la guerre nucléaire si les Forces de la Lumière intervenaient. C'est la principale raison pour laquelle les Forces de la Lumière n'ont pas encore libéré cette planète (et non pas la soi-disant absurdité nous n'interviendrons pas parce que-nous-respectons-le libre-arbitre, on va juste-regarder- pendant -que toute -cette souffrance continue »). Comme dans toute situation avec des otages, celle-ci requiert beaucoup d'habiles négociations et d'approches tactiques. Cette situation est maintenant réglée et la planète Terre sera bientôt libérée.

Section IV / 1:

Chaque être sensible dans le besoin a un droit inaliénable et inconditionnel de faire appel à la Confédération Galactique et la Confédération Galactique a le droit d'apporter son aide, indépendamment des lois locales. Cet article fournit une base juridique à l'intervention et l'assistance à tous les otages des Forces des Ténèbres. Les Forces de la Lumière font toujours de leur mieux pour aider à améliorer les conditions de vie de tous les êtres sensibles, même sur Terre. La situation sur la planète Terre indique à quel point l'obscurité avait beaucoup plus de pouvoir que la lumière sur cette planète. Heureusement, cela est en train de changer.

Section IV / 2:

La Confédération Galactique a un droit inaliénable et inconditionnel à la mise en œuvre du Codex Galactique et, si nécessaire, de conquérir par la force militaire les régions en infraction avec le Codex Galactique. Ce paragraphe fournit une base juridique à la libération par la force militaire des

planètes occupées.

Les forces militaires de la Confédération enlèvent ou fournissent leur assistance à la suppression des représentants des forces obscures et libèrent les otages. Puis d'autres forces de la Confédération guident le processus d'acceptation de la planète dans la Confédération en instruisant la population locale. Peut-être que certains humains estiment que la Confédération n'a pas le droit d'intervenir et que l'humanité a le droit de résoudre ses problèmes par elle-même.

Ce n'est tout simplement pas vrai.

Sur toute la planète, de nombreuses guerres ainsi que l'abus constant des droits fondamentaux de l'homme ont prouvé que l'humanité n'est pas capable de gérer sa situation par elle-même. Il est donc préférable qu'elle reçoive la guidance des gardiens avisés.

La Confédération fournira une assistance dans le remplacement des actuels maîtres des marionnettes (Forces des ténèbres) que l'humanité a invité il y a longtemps à Atlantis. Ensuite, le Code Galactique deviendra finalement le code universel de l'éthique dans tout l'univers et les ténèbres ne seront plus.

Source : <http://2012portal.blogspot.ca/>